Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260108-04_01_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 2 janvier 2026 **Date d'affichage** : 2 janvier 2026.

Membres en exercice **15**
Présents **12**
Absents excusés **3**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, PECHEUX Jean-Luc, RONDEL Anthony, NOIROT Catherine, TOHIER Isabelle, LE BRIS Pascal, MORIN Charlène, YU-YUENG François, DORÉ Émilie, DOLO Arnaud, BOURGOIS Patrick, RIO Christelle.
Étaient absents excusés :
LE DOUSSAL Frédérik a donné pouvoir à François YU-YUENG
DRILLET Yoan a donné pouvoir à Anthony RONDEL
DONNIO Bertrand a donné pouvoir à Christophe ROBIN
Secrétaire de séance : BOURGOIS Patrick

04-01-2026 : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR / DSIL 2026

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de rénovation thermique de l'école communale,
Vu les dispositifs de financement de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2026,
Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération,
Considérant que la commune est éligible à une subvention au titre de la DETR et de la DSIL, à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux et des études,
Considérant que le montant estimatif de l'opération s'élève à 613 250,00 € HT, comprenant :

- Frais d'études : 63 250,00 € HT,
- Travaux : 550 000,00 € HT,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Aides sollicitées	Montant HT	Taux financement
DETR	183 975.00	30
DSIL	183 975.00	30
Fonds vert	30 000.00	4.89
Conseil régional	57 750.00	9.42
emprunt	157 550.00	
total	613 250.00	74.31

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260108-04_01_2026-DE

Considérant qu'il est rappelé que le cumul des aides publiques ne peut excéder 80 % du montant total de l'opération,

Après en avoir délibéré,
décide par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- d'approuver le projet de rénovation thermique de l'école ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté.

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2026, ainsi que toute autre aide mobilisable, dans le respect du plafond de 80 % d'aides publiques.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt des dossiers de demande de subventions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Maire,

MAIRIE DE TREDANIEL
Côtes-d'Armor

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.